Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_106-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni le 25 juin 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	53
Présents :	45
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Sidonie JARNO

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Clotilde LAVISSE, Clément AUFFRED
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Christelle BESSAGUET, Denis BARGUIL, Martine PRIMA, Olivier LE BOUETTE
BAYE :	Pascal BOZEC, Sidonie JARNO
CLOHARS-CARNOËT :	Michaël THOMAS, Virginie LE QUEMENER, Laurent ROBERT
GUILLIGOMARC'H :	Bruno MOREL
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Jean-Michel DANIEL
MELLAC :	Christophe LESCOAT, Pascale NIGEN, Franck CHAPOULIE
MOËLAN-SUR-MER :	Anaëlle JOLIFF, Solène BOULENGUER, François PLOUET, Philippe BURBAN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Danièle KHA, Eric ALAGON, Danièle BROCHU, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Nadine NAYARADOU
RIEC-SUR-BÉLON :	Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, Laurent LE GUEN, Morgane CONAN, Cécile HENNE
SAINT-THURIEN :	Anne-Marie SEVENNEC
SCAËR :	Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Fabrice MALHERE
TRÉMÉVÉN :	Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS), Sylvie ISTA (MOELAN), Gwenaël HERROUET (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Laurent PORTIER (REDENE), Gaëtan COSQUER (SCAER), Marion VERNET (SCAER), Aurélie FOUCHER (TREMEVEN)

POUVOIRS :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS) a donné pouvoir à Cécile HENNE (RIEC)
Sylvie ISTA (MOELAN) a donné pouvoir à Philippe BURBAN (MOELAN)
Gwenaël HERROUET (MOELAN) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX)
Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Marion VERNET (SCAER) a donné pouvoir à Guy FAOUCHER (SCAER)
Aurélie FOUCHER (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_106-DE

DCC2026-106

VIE COURANTE
12- INITIATIVES SOCIALES ET SANTE

Insertion : vente des productions « Startijenn zo » pour l'année 2026

Dans le cadre des activités de « Startijenn zo », des créations artisanales sont réalisées par les participants lors des ateliers techniques et créatifs. Afin de valoriser les compétences développées et de soutenir les actions menées au sein du dispositif, des ventes seront organisées tout au long de l'année 2026.

Dans ce contexte, il convient de fixer les tarifs applicables aux différentes productions proposées à la vente.

Les tarifs arrêtés pour l'année 2026 sont les suivants :

- Support téléphone : 3 €
- Porte-tablette : 5 €
- Cadre en bois : 15 €
- Cadre en bois décoré : 25 €
- Petites décorations artisanales (cache-pots décorés en boîtes de conserve recyclées...) : 3 €
- Nichoir
  - Petit modèle : 20 €
  - Grand modèle : 25 €
- Mangeoire : 20 €
- Décorations multiples (socles en bois avec éléments décoratifs)
  - Petit modèle : 7 €
  - Moyen modèle : 12 €
  - Grand modèle : 15 ou 20 € (en fonction du modèle)
- Tangram
  - Petit modèle : 20 €
  - Grand modèle : 25 €
- Bijoux
  - Petit modèle : 3 €
  - Grand modèle : 5 €
- Diffuseur en bois : 4 €
- Petite décoration de Noël : 2 €
- Moyenne décoration de Noël : 3 €
- Grande décoration de Noël : 5 €
- Couronne de Noël : 5 €

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_106-DE

- Sapin en bois
  - Petit modèle : 5 €
  - Moyen modèle : 10 €
  - Grand modèle : 20 €
- Étoile
  - Petit modèle : 7 €
  - Moyen modèle : 10 €
  - Grand modèle : 15 €

Dans ce contexte, l'assemblée délibérante est invitée à :
- APPROUVER les tarifs des créations réalisées dans le cadre des activités « Startijenn zo » pour l'année 2026 ;
- AUTORISER le Président à signer tous documents et actes afférents à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- APPROUVE les tarifs des créations réalisées dans le cadre des activités « Startijenn zo » pour l'année 2026 ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents et actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Christophe LE ROUX